



Projet de conversion du réseau de gaz B de la région Hauts-de-France : la CFE Énergies répond à la consultation publique



Une partie de la région des Hauts-de-France est actuellement alimentée par du gaz naturel à bas pouvoir calorifique (gaz B), en provenance du gisement de Groningue aux Pays-Bas. Or, l'arrêt progressif de l'extraction de gaz à Groningue est prévue d'ici 2029. Pour assurer la continuité d'approvisionnement des 1,3 million de consommateurs de la région, le réseau de gaz naturel doit être adapté de façon à pouvoir distribuer du gaz à haut pouvoir calorifique (gaz H).

Conformément à la réglementation, les gestionnaires d'infrastructures concernés, dont GRDF, ont soumis leur projet de plan concerté de conversion de la zone.

Dans sa consultation publique n°2020-019 du 9 décembre 2020, la Commission de Régulation de l'Énergie a souhaité consulter l'ensemble des acteurs du marché sur les trajectoires financières et le cadre de régulation de la phase industrielle du projet changement de gaz de GRDF.

La CFE Énergies a répondu à la consultation le 12 janvier. C'est l'occasion pour elle de préciser ses positions sur l'avenir des services fournis par GRDF, maillon essentiel des infrastructures gazières, pour accompagner durablement la transition énergétique.

En préambule, la CFE Énergies a réaffirmé sa conviction quant à la place incontournable du gaz et des infrastructures gazières dans le mix énergétique français.

Pour la CFE Énergies, le gaz est à la fois :

- Une véritable énergie de transition vers un monde bas carbone et pour ce qui concerne le gaz vert, une énergie renouvelable incontournable du futur. Moins carboné que d'autres énergies fossiles, le gaz est particulièrement bien adapté au soutien des énergies comme l'électricité bas carbone et la biomasse, y compris les énergies renouvelables électriques intermittentes. Son bilan est même totalement décarboné dans le cas du biométhane, du bioGNV, de l'injection d'hydrogène bas carbone, de la pyrogazéification ou du power to gaz, ce qui en fait une énergie incontournable du mix énergétique futur.



- Un formidable outil industriel, technologique et numérique. Les installations de rebours, les smart grids, les services performants de GNC/GNL carburant et les nouveaux pilotes de pyrogazéification ou de power to gas rendent l'énergie gazière française à la fois facile d'accès et très flexible. Ces formidables projets renforcent le rôle de la place de marché française en Europe. Cela permet d'optimiser leur utilisation et de pérenniser l'utilité des réseaux de transport de gaz, biens communs payés par tous et dont il convient de continuer à tirer le meilleur parti.
- Un réel vecteur d'activités économiques intégrées et d'emplois français non délocalisables dans les territoires. Les infrastructures gazières françaises sont à la fois utiles, acceptables et acceptées par leur environnement, connectées aux besoins de nombreuses parties prenantes.

La CFE Énergies a rappelé que le régulateur comme les pouvoirs publics devaient favoriser, via leurs tarifs, une réelle couverture des coûts des opérateurs d'infrastructures gazières françaises (réseaux de distribution et de transport, stockages, terminaux) et une fiscalité incitative pour les projets gaziers innovants.

Pour la CFE Énergies, ce projet de conversion du réseau de gaz B est structurant pour la zone Nord de la France et il est impératif de pouvoir le mener à son terme dans les meilleures conditions de réussite possibles, à la fois pour les salariés mais aussi et surtout pour tous les clients impactés.

Mais la CFE Énergies estime qu'en l'état, certains niveaux d'arbitrage préconisés mettent en risque l'équilibre socio-économique de ce projet.

Elle s'est ainsi positionnée comme non favorable aux orientations envisagées par la CRE pour définir les trajectoires prévisionnelles de la phase industrielle du projet de conversion du réseau de gaz B

En premier lieu, elle considère que nombre d'équipements qui devront être remplacés chez les ménages concernés sont pour partie en fin de vie et alors que la situation est totalement subie par les clients. Il est inconcevable que le remplacement de ces appareils soit à leur charge. Par ailleurs, elle considère l'accompagnement des clients à chaque étape du processus comme impératif et s'inquiète précisément des arbitrages proposés par la CRE sur toutes les activités de support clients.

Aussi il lui paraît exagéré de trop contraindre le montant des OPEX alloués au projet.

Enfin, du point de vue des emplois, si les trajectoires financières fixées par la CRE sont trop serrées, tant sur les coûts variables que sur les coûts fixes, la CFE Énergies craint que GRDF ne soit tenté de mettre davantage de pression sur les emplois internes pour piloter ce projet, mais également sur les prix des marchés en appels d'offres, induisant des impacts sur l'emploi et le tissu économique local.

La CFE Énergies s'est également positionnée comme non favorable aux orientations envisagées par la CRE pour le cadre de régulation incitative du projet de conversion du réseau de gaz B.

En effet, il apparaît que la CRE ne retient pas de couvrir le volume réel d'appareils incompatibles au gaz H. Ce choix met clairement en risque le planning et le bon déroulement du projet. Nul doute que GRDF devra arbitrer sur la planification annuelle du projet pour





rester dans les enveloppes budgétaires annuelles prédéfinies par la CRE, allant ainsi à l'encontre des attentes de rapidité des pouvoirs publics. Pour la CFE Énergies il serait donc particulièrement malvenu que l'intégralité des coûts de remplacement des appareils incompatibles ne soit pas couverte par le tarif.

Enfin, la CFE Énergies milite pour le remplacement des appareils incompatibles au gaz H pour les ménages en situation de précarité énergétique, puisqu'il s'agit là d'une opportunité d'amélioration de l'habitat, via des appareils à haute performance énergétique.

En conclusion, la CFE Énergies a estimé que les demandes exprimées par GRDF sur ses opex sont justifiées. Il ne serait pas acceptable que les salariés (qui ont déjà vu leurs effectifs diminuer significativement depuis 10 ans alors qu'en parallèle la flexibilité opérationnelle et les services proposés ont été multipliés) comme le budget dédié à la maintenance soient une fois de plus des variables d'ajustement majeures alors qu'ils sont cruciaux pour l'avenir de ces réseaux, tant en matière de continuité de service qu'en sécurité.

L'enjeu de ce tarif est bel et bien de valider un niveau raisonnable, intégrant les contraintes contractuelles, techniques, réglementaires de GRDF. Or le niveau d'OPEX envisagé ne permettra pas à GRDF d'assurer une réelle qualité de service sur ce projet pourtant clé, ni d'assurer la vraie fiabilité planning attendue par tous (opérateurs, installateurs, clients).

